

du ministère de l'Immigration aller partout pour se renseigner sur son compte, il se crut revenu à l'état de choses auquel il avait voulu échapper en quittant la Russie. Le ministre comprendra que c'est pousser le zèle à l'extrême et j'espère qu'il fera cesser ces agissements. On poursuit et ennuie un homme naturalisé sujet canadien depuis dix-huit ans et marié, sans qu'il en comprenne le motif. Le ministre ne peut-il arrêter les enquêtes de ce genre?

J'aimerais à traiter un autre point, c'est-à-dire la méthode des permis en vertu de laquelle on extorque aux gens de \$100 à \$150 pour leur procurer des passeports. C'est un scandale public qui, cependant, existait avant l'avènement du ministre et je ne veux pas qu'il pense que je lui reproche cette coutume. Toutefois, il faudrait y mettre fin, et si le nouveau ministre qui arrive au ministère, fort de tout le prestige dont il jouit auprès de ses collègues de groupe, décide simplement que cela doit cesser, il rendra un grand service au public et empêchera le Canada de devenir un objet de ridicule dans les pays étrangers dont les nationaux sont obligés de déboursier cette somme pour un permis autorisant à entrer au Canada. Les règlements devraient être précis et marqués au coin de l'impartialité; ils devraient être applicables aux uns comme aux autres; il ne devrait pas y avoir envers celui-ci de préférence qui ne pût s'étendre également à cet autre et tout le monde sait que c'est précisément le contraire qui se fait à l'heure actuelle. Qu'il mette fin à ce régime et il aura contribué sensiblement à maintenir le bon renom du Canada à l'étranger comme ici même. S'il agit de la sorte et s'il consent à régler cette autre question en ordonnant que l'on cesse d'importuner des gens qui, après avoir été citoyens canadiens du Canada pendant dix-huit ans, veulent faire venir un parent au pays, il rendra un autre service signalé. Je ne veux pas abuser des instants de la Chambre, mais je m'étais engagé vis-à-vis d'un bon nombre de gens à soulever cette question, et j'ai tenu ma promesse en aussi peu de mots que possible.

M. CAHAN: Monsieur le président, il n'est pas de ministère du gouvernement dont je désapprouve plus l'administration que celui de l'Immigration et de la Colonisation. Je me proposais cette session-ci de demander qu'un comité de la Chambre fût chargé d'examiner cette question de l'immigration dans son ensemble, à partir de l'adoption de décrets du conseil concernant l'immigration jusqu'à l'administration du ministère lui-même, mais comme la session a été très courte et vu également que nous avons un nouveau minis-

tre, il a été entendu, après en avoir conféré avec un certain nombre de députés, qu'il conviendrait d'accorder à ce nouveau ministre au moins une année pour étudier son département et expliquer de façon satisfaisante la ligne de conduite que ce ministère entend adopter à l'avenir. Je crois qu'à la prochaine session, un nombre important de députés s'attendent à une déclaration de cette nature de la part du ministre de l'Immigration.

M. NEILL: Je prends la parole pour appuyer, en bonne partie, la demande formulée par l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner). Seulement, je désire indiquer certaines choses au sujet desquelles je prie le ministre de fournir des éclaircissements. A titre de renseignement pour le public, j'aimerais, à l'instar de l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) qu'une déclaration définie de politique soit consignée au Compte rendu; c'est ce que j'ai essayé d'obtenir en particulier, mais je n'ai pas réussi. Je voudrais savoir en quoi consistent les diverses activités subventionnées du ministère de l'Immigration.

Je veux parler avant tout des divers plans à l'exécution desquels on applique des deniers publics pour aider ceux qui viennent s'établir au pays, et il me paraît tout à fait dans l'ordre que ce crédit ne soit pas adopté avant que l'on ait fait au comité une déclaration précise sur la ligne de conduite du ministère. A commencer par l'immigration des jeunes garçons, nous avons le droit de savoir ce que l'on débourse pour ces jeunes immigrants, ce que reçoivent les organisations qui s'occupent de ces derniers et ainsi de suite. Il n'est pas besoin d'une déclaration élaborée, mais d'un simple résumé de la dépense et des méthodes adoptées dans chaque phase de ce service.

Nous avons ensuite ces sociétés coopératives du genre de l'Armée du salut. Et de plus, ce régime en vertu duquel on vient en aide aux ouvriers de ferme pour la traversée, ce que l'on fait d'une façon qui ne laisse pas de paraître louche. Je constate aussi qu'il y a ce que l'on pourrait appeler un régime auxiliaire, d'après lequel on subdivise les ouvriers agricoles en deux catégories: les ouvriers agricoles expérimentés et les travailleurs agricoles sans expérience. Je voudrais bien savoir ce qui constitue un "travailleur agricole sans expérience", car si ce n'est pas un simple manouvrier ordinaire, je ne m'y connais pas. S'il n'a jamais fait de travail sur une ferme, comment peut-on le ranger dans une catégorie des travailleurs du sol? C'est là une espèce de subterfuge auquel on a recours pour faire venir au pays de la main-d'œuvre ainsi non qualifiée. Vient ensuite ce que l'on dit au sujet de la participation du Gouvernement,